



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Saint-Germain-en-Laye, le **20 AVR. 2018**

Bureau de l'Aménagement
Et du Développement Durable
Affaire suivie par : O. Linden
odile.linden@yvelines.gouv.fr
Téléphone : 01 30 61 34 35
Télécopie : 01 30 61 34 97

Relevé de décisions
Commission de suivi de site du bassin industriel
de Triel-sur-Seine / Carrières-sous-Poissy.

Mercredi 17 janvier 2018

Participaient sous la présidence de Monsieur Stéphane GRAUVOGEL, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

- Madame Elodie SORNAY, représentant le Conseil Départemental des Yvelines
- Monsieur Jean-Luc SANTINI, représentant la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,
- Madame Ghislaine SENEÉ, représentant le SIVATRU
- Monsieur Jacques VITHE, adjoint au Maire de Carrières-sous-Poissy,
- Monsieur Frédéric SPANGENBERG, représentant Triel-sur-Seine, accompagné de Monsieur Michel POIROT, adjoint au maire de Triel-sur-Seine,
- Monsieur Matthieu SAILLARD, directeur général des services du SIDRU, accompagné de Madame Emilie LAMBERT et Isabelle LEGROS (IL Ingénierie)
- Monsieur Denis COURTOT, directeur de l'aménagement de l'EPAMSA,
- Monsieur Thomas LACAZE, représentant l'EPPFIF,
- Madame Monique ORY, représentant le CAPESA
- Monsieur Philippe PAILLET, représentant l'association des Amis de Triel, accompagné de Monsieur Alain GELOT
- Madame Françoise MEZZADRI, représentant l'association Triel environnement, accompagnée de Monsieur Michel PEYRUCHOU,
- Monsieur Gérard BAUDOIN, représentant l'association de sauvegarde de l'environnement d'Épône accompagné de Madame Anne de KOUROCH
- Monsieur Claude LOISEAU, représentant le comité de sauvegarde de Chanteloup et environs
- Madame Jacqueline MICHARD, représentant l'association environnement Val de Seine,
- Madame Raymonde MORVAN, représentant l'association des propriétaires et exploitants agricoles, accompagné de Messieurs Lionel DUPUIS et Gérard LAHAYE,
- Monsieur Yves SALAUN, représentant la Société Lafarge Granulats, accompagné de Monsieur Hervé CHIAVERINI,
- Monsieur Roland MADER, représentant la société Triel Granulats, accompagné de Madame Caroline COMTE-SFEZ,
- Monsieur Eric BAILO, représentant Azalys, accompagné de M. Boris SERPINSKY
- Monsieur Thierry HAUCHARD, représentant la société GSM,

- Monsieur Thierry VILLERIO, représentant la société EMTA,
- Monsieur Emeric LABEDAN, représentant le SIAAP, directeur du site
- Madame Sabine REMARS, représentant des salariés du site Seine Grésillons du SIAAP,
- Madame Audrey BAROTTE, représentant les salariés de GSM
- Monsieur Reynald LECHEF, représentant des salariés de la société Lafarge Granulats,
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, Chef de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie UT des Yvelines, accompagné de Mesdames Cécile CASTEL, Aurélie MOREAU et Monsieur Imed MAJDI,
- Monsieur Florian LEWIS, Direction Départementale des Territoires
- Madame Odile LINDEN, bureau de l'Aménagement et du Développement Durable de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye,

Le Sous-préfet ouvre la séance de la commission de suivi de site et avant d'examiner l'ordre du jour, informe les membres de deux sujets à aborder :

- La modification de l'article 7 du règlement intérieur de la commission.

La commission de suivi de site accueille l'association Yvelines environnement parmi ses membres.

Le collège « riverains des installations classées et associations de protection de l'environnement » passe ainsi de 7 à 8 membres.

Afin de tenir compte de la présence d'un membre supplémentaire dans ce collège, il apparaît nécessaire de modifier l'article 7 du règlement intérieur de la commission intitulé « règles de prise de décision ».

Le nombre de voix attribué à chaque collège est fixé à 840. Il doit être divisé par le nombre de membres par collège, afin de répartir équitablement les voix, soit 8 pour le collège « riverains des installations classées et associations de protection de l'environnement ».

Ainsi, chacune des associations bénéficie de 105 voix ($840 / 8 = 105$).

En conséquence, il est proposé de modifier l'article 7 du règlement intérieur de la commission en ce sens.

En l'absence d'opposition, l'article 7 du règlement intérieur est modifié.

- La désignation du représentant titulaire pour EMTA.

Monsieur Cauchi, membre titulaire de la CSS ayant quitté l'entreprise, EMTA devra désigner un nouveau représentant.

Ces deux points étant examinés, il convient d'aborder les sujets inscrits à l'ordre du jour :

1. désignation d'un membre du collège des salariés des installations classées au sein du bureau de la commission.

2. GSM et Lafarge Granulats Exploitants :
 - a) bilan d'activité des carrières exploitées et présentation de la nouvelle carrière.
 - b) présentation de l'action de l'inspection des installations classées sur ces sites.
3. Azalys – Suez RV Energie
 - a) Bilan d'activité de l'usine par l'exploitant
 - b) Bilan de l'inspection des installations classées
4. Présentation du projet de modification des carrières de Triel Granulats (ISDI)
5. Questions diverses, notamment la problématique des odeurs dégagées par le SIAAP

Désignation au sein du bureau de la commission, d'un représentant du collège des salariés des installations classées.

Le membre du bureau représentant le collège des salariés des installations classées n'étant plus membre de la commission, il convient de désigner un nouveau représentant de ce collège au sein du bureau.

Il est proposé Monsieur Dominique LADEIRA, représentant la société Suez RV Energie. En l'absence d'opposition, Monsieur Dominique LADEIRA représentant la société Suez RV Energie au sein du collège des salariés des installations classées est désigné membre du bureau de la commission de suivi de site.

Présentation de la DRIEE

Jointe au compte-rendu

Mme Castel, fait une présentation des établissements couverts par la commission. Ils sont présentés selon leur caractère (prioritaire, à enjeux, sensible...).

Novergie est un établissement prioritaire pour lequel est prévue une visite approfondie par an.

EMTA est un établissement sensible pour lequel est prévue une visite approfondie ou courante tous les trois ans.

Lafarge Granulats, Triel granulats, Génériss, GSM Lafarge et SIAAP Grésillons sont des établissements relevant du régime de l'autorisation qui prévoit une visite approfondie ou courante tous les sept ans.

La société EMTA a demandé une modification de son arrêté de post exploitation. Le Préfet a donné son accord à un allongement de la durée de post exploitation mais pas à une augmentation du volume de remblaiement.

M. Paillet (APEA) aurait souhaité que le sujet EMTA figure à l'ordre du jour.

De par son activité, l'entreprise EMTA est tenue à un rapport annuel qui est public.
M. Paillet demande la communication de ce rapport.

M. Spangenberg sollicite la participation du Maire de Triel-sur-Seine et de son adjoint M. Poirot aux discussions sur la modification de l'arrêté de post exploitation.
Il est répondu que les consultations se feront dans le cadre de la procédure de modification de l'arrêté.

Mme Ory souhaite connaître la nature du biogaz, il est indiqué que le site EMTA dégage du biogaz de méthanisation.

Présentation de GSM et Lafarge Granulats

Par MM. Thierry Hauchard et Hervé Chiaverini

La présentation a été transmise avec l'invitation

Les deux sites interviennent conjointement et solidairement.

Ils sont encadrés par un arrêté du 17 11 2015 pour 10 ans et d'un arrêté de dérogation aux espèces protégées de juillet 2015.

Un suivi des espèces à l'échelle du site est opéré annuellement.

Gestion des terres impactées par les métaux lourds dans la partie supérieure du site.

130 sondages ont été réalisés.

La gestion des terres est différenciée en fonction de leur nature et de leur impact. Un système d'encapsulation par exemple est utilisé pour les terres non inertes lixiviables.

Mme Michard demande où sont situées ces terres impactées.

Les terres sont stockées et confinées en partie, en zones B et C. Un traitement est réalisé à l'intérieur du périmètre.

Au-delà de l'information dans le cadre de cette commission, GSM et Lafarge granulats font une information annuelle des riverains et des élus. Les deux associations invitées sont l'association de la boucle de Chanteloup et l'association syndicale des propriétaires de Villennes.

Les perspectives de production sont estimées à 300 000 tonnes chacun.

Mme Senée souhaite savoir si les eaux souterraines sont impactées.

Il est répondu que la plupart des paramètres de contrôle demeurent en dessous des seuils des eaux « potabilisables », et précisé que l'exploitant est tenu de surveiller l'impact de son activité sur la nappe mais pas de dépolluer une pollution préexistante.

Mme Michard aborde le sujet de l'impact du site Eternit sur l'environnement.

M. Kaltembacher indique que compte tenu du nombre important d'entreprises incluses dans le périmètre de la CSS, seules ces entreprises seront abordées.

Mme Michard demande l'organisation d'une table ronde sur l'eau.

Ce thème pourra faire l'objet d'un sujet lors d'un prochain SPI (secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles).

Présentation AZALYS

Par MM. Eric Bailo et Boris Serpinsky

La présentation a été transmise avec l'invitation

Mme Michard souhaite connaître le lieu d'accueil des déchets dangereux.
Ces déchets sont envoyés à Limay.

S'agissant des dépassements de l'usine :

La réglementation impose de limiter en temps mais également dans une certaine mesure les dépassements de seuil de l'usine.

Il est constaté que les dépassements se produisent essentiellement au démarrage des fours.

Entre 2015 et 2016, les valeurs ont été divisées par 2.

L'usine s'acquitte de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour un montant de 3 euros la tonne. Si les critères de performance n'étaient pas remplis, la TGAP serait de 9 euros par tonne.

Le suivi de l'impact de l'usine sur l'environnement immédiat.

Des jauges Owens placées à des points stratégiques déterminés par la rose des vents, permettent d'assurer un contrôle des retombées atmosphériques.

Ce contrôle se fait également par des carottages dans le sol.

Par ailleurs, à la demande de la CSS, en 2015, une jauge supplémentaire a été placée sur le secteur de la cerisaie.

Les conclusions de ces contrôles montrent que les valeurs relevées sont inférieures aux valeurs retrouvées en zone rurale.

Ces résultats sont communicables sur demande auprès de l'exploitant ou de la DRIEE.

Mme Michard demande quelles actions sont menées en cas de brûlages de pneus.

Lorsque des brûlages sont constatés, il convient d'en informer l'autorité de police compétente, notamment le Maire ou l'EPCI qui ont vocation à intervenir.

Il est précisé que la DRIEE ne peut intervenir que pour des établissements relevant des installations classées qui seuls entrent dans son domaine de compétence.

Une réunion SPI vallée de Seine pourra être organisée, notamment sur la question de l'eau mais aussi des déchets avec une information sur les dispositions législatives nouvelles de police administrative en matière de déchets.

Le sous-préfet rappelle que la police du maire est importante en matière de déchets sauvages. Une coopération pourrait être envisagée pour mener des opérations de flagrants délits des contrevenants et adapter les actions.

M. Bailo indique que deux ruches ont été placées sur le site. Elles ont produit 40 kg de miel qui seront analysés. Cette production est un bon indicateur de l'impact de l'usine sur l'environnement.

M. Paillet a bien noté que l'usine avait de bons résultats. Il demande toutefois s'il existe des usines plus performantes desquelles Azalys pourrait s'inspirer.

M. Kaltembacher indique que les contrôles effectués sont réglementaires. C'est la conformité des résultats des analyses à la réglementation qui garantit la santé et la sécurité des riverains.

Présentation de Triel Granulats

Par Mme Caroline Comte

La présentation a été transmise avec l'invitation

L'arrêté préfectoral d'exploitation prendra fin le 24 juillet 2018. La remise en état du site doit s'achever 6 mois avant, soit au 24 janvier 2018.

Cette remise en état est en cours d'achèvement, ainsi qu'une demande de récolement pour ISDI (durée 36 mois)

Mme Senée note que c'est la première fois qu'il est mentionné une diminution des déchets inertes.

M. Kaltembacher indique que cela s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu d'apports au niveau attendu.

M. Baudoin remarque qu'en 2007, il y avait 17 ha de zone humide alimentée par les eaux du SIAAP. Le fait de passer à une gestion des eaux par la nappe est différent pour la biodiversité qui peut se développer uniquement si le site reste interdit au public et en l'absence de cheminement.

Par ailleurs, il s'interroge sur la présence et le traitement des plantes invasives.

La gestion de ces plantes représente un coût pour l'exploitant et doit être pensée de façon optimale.

Mme Michard demande s'il y aura une trame verte et si les bords de Seine seront mis en état pour assurer une continuité écologique.

M. Kaltembacher répond par l'affirmative.

Questions diverses

1. Les odeurs nauséabondes dégagées par le SIAAP

La DRIEE réalise des contrôles sur les rejets du SIAAP et le biogaz.

M. Labedan explique qu'à la suite des émissions d'odeurs en 2016, le SIAAP a décidé d'assurer un suivi de l'environnement. Des messagers de l'environnement font des retours deux fois par semaine et signalent les odeurs.

En 2016, il y a eu peu d'observations ;

En 2017, 63 observations sont remontées : 18 n'étaient pas dues au SIAAP.

Sur les 45 imputées au SIAAP, deux périodes ont été identifiées.

Sur la période du printemps des investigations ont permis d'identifier un problème dans la conduite d'évacuation et de stockage des boues. Les travaux engagés pour y mettre fin ont été terminés à l'été 2017 et se sont révélés efficaces.

Les investigations ont également montré une défaillance de l'unité de désodorisation (composés ammoniacaux). Le SIAAP s'attache à améliorer l'efficacité du circuit de l'unité de désodorisation.

M. Paillet ajoute que de mauvaises odeurs sont toujours constatées malgré les travaux de l'été.

M. Labedan accueillera sur le site de l'usine toute personne qui le souhaitera.

2. Comité de suivi GSM-Lafarge

M. Spangenberg souhaite participer à ce comité. Il souhaite également que des associations y participent.

M. Hauchard indique que la Triel-sur-Seine est déjà invitée, tout comme celles de Carrières-sur-Seine et Villennes-sur-Seine.

3. La dette du SIDRU

M. Paillet demande un point d'information sur ce sujet.

M. Saillard répond que le traitement des avances de trésorerie ne sera pas recherché dans l'impôt des administrés.

4. Le nettoyage de la RD 190

Sur cette question, les carriers s'étaient engagés à nettoyer le chemin quotidiennement.

Mme Comte indique que Triel Granulats va vérifier le déroulement du nettoyage qui est réalisé le matin pour éventuellement le compléter.

Monsieur le Sous-préfet remercie les participants pour cette séance de travail et propose de réunir une nouvelle commission en 2019.

Le Sous-préfet
de Saint-Germain-en-Laye,

Stéphane GRAUVOGEL